



Printemps
 2003
 Numéro 3

Un CQOC en mouvement !

Dans ce numéro :

	<i>Page</i>
<i>Le bon sens des mots</i>	2
<i>Des idées à partager</i>	2
<i>La retrait et votre hypothèque</i>	3
<i>L'inattendu vs vulnérabilité</i>	4
<i>Nouvelle ligne directrice</i>	4
<i>Loin des yeux, loin du cœur</i>	5
<i>Une réforme qui prend forme</i>	6
<i>Du nouveau à surveiller</i>	7
<i>Un abonnement payant</i>	7
<i>Saviez-vous que ...</i>	8
<i>Nos services</i>	8

Sommaire :

- Des nouvelles du CQOC
- Articles de nos collaborateurs
- Comment s'abonner à notre bulletin
- Saviez-vous que ...

*Le bulletin
 d'informations
 pour
 les organismes
 d'aujourd'hui !*

En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré ayant pour mission d'alléger le fardeau bureaucratique de ceux qui sont appelés dans un ministère favorisant l'avancement du royaume de Dieu au Québec, le **Conseil québécois des organismes chrétiens** fournit l'expertise nécessaire aux églises et aux organismes chrétiens activement engagés ou désirant s'engager activement au service de Dieu.

***De l'information
 à la formation***

Suite à l'intérêt suscité par notre bulletin trimestriel « **Bulletin info CQOC** », les professionnels du CQOC ont décidé de passer de « ***P'information à la formation*** ». Ainsi, désireux d'aider les trésoriers et les responsables d'églises et de ministères à prendre connaissance et à maîtriser la masse d'information bureaucratique requise au bon fonctionnement de leur organisme, le CQOC offrira, dès cet automne, des séminaires de formation.

Plusieurs sujets qui font l'objet de difficultés et/ou d'incompréhension y seront traités. À l'ordre du jour, on y retrouvera une douzaine de sujets tels que: dons, reçus officiels et enregistrement; T3010 et TP985; TPS/TVQ; exemption de taxes scolaires,

municipales et d'affaires; finance, comptabilité et rapport financier; déclaration d'impôt des pasteurs; points légaux; responsabilités des administrateurs, etc.

La formation, d'une durée de six heures, permettra aux trésoriers et autres responsables d'organismes d'acquérir une vue d'ensemble sur la matière essentielle et pertinente à leur fonction. De plus, chaque participant recevra un manuel de références (un coffre d'outils) lui permettant de solutionner les problèmes les plus courants. Informez-vous auprès du CQOC.

Regroupement d'achat

Les responsables du CQOC travaillent avec acharnement afin de négocier auprès de certains fournisseurs d'équipements et de fournitures de bureaux, des prix avantageux pour les églises et les organismes chrétiens du Québec. Ainsi, ceux-ci pourront bénéficier d'escomptes pouvant atteindre jusqu'à 45% sur certains items.

De plus, la licence du CQOC obtenue auprès de *Microsoft Canada* permettra sous peu à certaines églises et/ou organismes chrétiens enregistrés d'obtenir des escomptes à l'achat de programmes pouvant atteindre

jusqu'à 80% du prix courant.

***Programme d'assurance
 générale***

Le conseiller du CQOC en matière d'assurance générale nous avisait avec stupéfaction combien peu d'églises de son entourage sont bien assurées. Parmi les commentaires recueillis, notons que généralement la police est écrite uniquement en anglais, que la couverture inadéquate est limitée à l'incendie, que l'assurance responsabilité est souvent très limitée, que l'assureur qui est peu familier avec le monde ecclésiastique facture inutilement la taxe sur les assurances, etc. Afin de palier à cette lacune, le CQOC espère pouvoir proposer aux églises du Québec un plan d'assurance générale adapté aux besoins du Québec.

Pour en connaître davantage, contactez le personnel du **Conseil québécois des organismes chrétiens**.

*Roger Thibault, CGA
 président du CQOC*

*« Je te montre la voie de la
 sagesse, je te conduis dans les
 sentiers de la droiture »*

Proverbe 4:11
 (Bible Louis Segond)

Utilisez-vous toujours le bon mot ?

« Celui qui est sage de cœur manifeste la sagesse par sa bouche et l'accroissement de son savoir paraît sur ses lèvres. »

Proverbe 16:23

(Bible Louis Segond)

L'expression *Levée de fonds* est un anglicisme, un calque de l'anglais *fund-raiser*. L'expression que nous devons employer pour désigner le fait d'amasser des fonds pour des œuvres de bienfaisance est *campagne de souscription*.

Aujourd'hui, les mots sont importants. Si nous voulons toucher le lecteur, si nous voulons le faire réagir et même le faire agir, savoir choisir les mots devient primordial. Ne vous est-il pas arrivé d'acheter un article provenant de pays qui ne sont pas francophones, et dont les instructions, mal traduites, non seulement induisent en erreur, mais rendent souvent impossible l'assemblage de l'article en question, en plus de déclencher les rires, devant les erreurs et les faux sens

d'une mauvaise traduction?

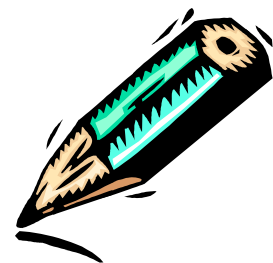
« Utilisez-vous toujours le bon sens des mots ? »

Par ailleurs, dans le contexte mondial actuel, nos dirigeants politiques doivent redoubler de vigilance dans l'utilisation des mots, des expressions, à défaut de quoi, dans cette période incertaine, des interprétations erronées peuvent s'en suivre et les conséquences peuvent être plus que fâcheuses.

Il en va de même

pour nous, qui figurons parmi les ambassadeurs de Christ. Nous devons, nous aussi, être vigilants quant aux mots et aux expressions que nous utilisons. Il est important que notre langue soit claire, précise et concise si nous désirons que nos lecteurs puissent nous lire avec aisance, nous comprendre facilement et être encouragés et stimulés à suivre l'exemple du Maître.

Danielle Brien
Traductrice



« Partagez vos connaissances à l'ensemble du Corps de Christ »

Vous avez des idées à nous partager ?

Suite à la lecture de notre bulletin info, vous êtes inspirés à nous partager un article que vous avez à cœur? Sachez que nous sommes ouverts à accueillir toute information ou articles pouvant être bénéfiques à l'ensemble du corps de Christ.

Ceci dit, étant donné que le « **Bulletin info CQOC** » est une plateforme utilisée dans l'optique de « . . . **l'information à la formation** », les articles publiés doivent, dans l'ensemble, **promouvoir l'information** et non **l'individu** et/ou **un produit en particulier**.

Votre texte doit être écrit en traitement de texte et le nombre de mots doit être entre 500 et 750 mots au maximum. Vous pouvez vérifier le nombre de mots que contient votre texte en utilisant la fonction « *statistiques* » qui est située dans l'onglet « *outils* » pour le traitement de texte *Word*.

Afin d'éviter que nous ayons à retravailler votre texte, veuillez nous les faire parvenir en « **mode édition** ».

Le comité de rédaction

se réserve le droit d'accepter ou non les articles suggérés en fonction de la pertinence et de la disponibilité pour chacune des publications.

Veuillez noter que nous sommes toujours ouverts à toute suggestion constructive qui pourrait servir à améliorer la qualité de notre bulletin info.

L'équipe du Comité
de rédaction
« **Bulletin info** »



Pourquoi attendre à la retraite pour rembourser votre hypothèque ?

Pour la majorité des gens, la retraite représente non seulement une réduction dans la charge de travail à effectuer, mais également une réduction importante dans les revenus. C'est pourquoi, il est particulièrement important pour plusieurs retraités d'avoir planifié le paiement complet de la résidence familiale avant l'arrivée de cet événement. Pour ce faire, il est parfois crucial de revoir la gestion de vos finances avant la retraite. Plusieurs possibilités de réorganisation financière s'offrent à vous.

Pour la majorité des Canadiens, on se satisfait de déposer nos revenus et autres actifs à court terme dans des comptes-chèques et des comptes d'épargne. On emprunte au besoin, au moyen de prêts hypothécaires, de marges de crédit, de prêts personnels et de cartes de crédit.

Cette méthode de procéder, tout en étant assez simple, comporte des lacunes importantes puisque l'on reçoit peu ou pas d'intérêts sur l'argent déposé alors que l'on paie des intérêts élevés sur les sommes empruntées.

Regrouper dépôts et emprunts, est-ce possible ?

Certaines institutions financières vous permettent d'accomplir ce regroupement et même plus encore. Votre prêt hypothécaire, vos dettes ainsi que votre revenu peuvent être rassemblés dans un seul compte polyvalent soit « **chèques et emprunt** ». Cette façon de procéder va simplifier grandement votre gestion financière, en plus d'obtenir un taux d'intérêt des plus concurrentiels qui, lui, permettra de réduire l'ensemble de vos dettes plus rapidement.

Trop beau pour être vrai, me direz-vous !

Ce concept existe déjà depuis plusieurs années en Australie. Plus du tiers des prêts hypothécaires et autres dettes sont remboursés ainsi de façon accélérée au moyen de ce compte unique « tout-en-un ».

Au Canada, il est maintenant de plus en plus répandu. De nombreux Canadiens ayant déjà recours à ce produit, ont économisé des milliers de dollars en frais d'intérêts et cela, sans qu'ils aient eu à verser un sou de plus sur leurs mensualités.

Ce concept fonctionne de quelle façon ?

Tout simplement en regroupant l'ensemble de vos prêts sous un seul prêt; c'est en quelque sorte une marge de crédit hypothécaire. Lorsque vous ouvrez votre compte bancaire «tout-en-un», l'institution prêteuse pourra vous accorder un prêt pouvant atteindre 75 % de la valeur actuelle de votre maison, en prenant celle-ci comme garantie.

Terminés les multiples relevés mensuels! Étant regroupés en un compte unique, vous pouvez facilement connaître votre situation financière et cela, grâce à un seul relevé mensuel.

La facilité d'accès à vos fonds est un autre point à prendre en considération. Au moyen d'une carte de débit (carte de guichet), de chèques, du service bancaire par téléphone ou par Internet, vous pouvez, en tout temps, faire vos transactions.

Autre bénéfice intéressant afin de vous compter parmi leur clientèle, certaines institutions prêteuses vont payer elles-mêmes les frais d'évalua-

tion et de notaire se rattachant à une telle consolidation de dettes. Cependant, prenez soin de vérifier auprès de votre prêteur actuel s'il y a des frais rattachés à la résiliation anticipée de votre prêt hypothécaire. Généralement, ces frais correspondent à trois mois d'intérêt. À noter que les taux exigés sur les cartes de crédit (18% et plus), sur une marge de crédit personnelle (9%), sur un prêt personnel (7% et plus) et certains prêts hypothécaires, sont de beaucoup supérieurs au taux obtenu lors d'une consolidation hypothécaire. Cela explique les économies considérables en intérêts.

Dans certains cas, les économies se chiffrent en dizaines de milliers de dollars; surtout lorsque l'endettement au niveau des cartes de crédit et de la marge de crédit personnelle est élevé.

Une mise en garde s'impose cependant lorsqu'une consolidation de dettes donne à l'emprunteur un pouvoir d'achat additionnel et facilement accessible. Jumelé à une réduction importante des mensualités, la nouvelle situation financière peut donner à l'emprunteur l'illusion d'une richesse soudainement acquise. La consolidation hypothécaire représente un véhicule puissant qui doit alléger le fardeau financier de l'individu tout en accélérant l'atteinte de son objectif de désendettement. Un manque de sagesse de la part de l'utilisateur peut cependant conduire à des résultats indésirables.

Rappelez-vous le vieux dicton: « **Le calcul vaut l'effort** » et permettez à une saine gestion de vos finances personnelles de travailler en votre faveur et ainsi atteindre vos objectifs de retraite.

*Francine Jolicoeur
Conseillère en placements*

« **SAVIEZ-VOUS**
QU'IL ...
existe un
programme
permettant de
consolider vos
dettes auprès
d'une seule
institution
bancaire ? »



L'inattendu peut-il rendre votre organisme vulnérable ?

Avez-vous une personne dans votre organisme qui porte plusieurs chapeaux? Qu'arriverait-il si cette personne devait s'absenter pour une période indéterminée? Ne sachant pas ce que demain vous réserve, êtes-vous prêt pour l'inattendu?

Prenons l'exemple d'une personne qui au sein de votre organisme est responsable d'exécuter les tâches suivantes: les entrées et les sorties de fonds, l'établissement des budgets et la préparation des documents de fin d'année. Si cette dernière doit soudainement entrer à l'hôpital pour une opération qui entraînera une convalescence de trois mois, qui fera maintenant toutes ces tâches?

Si nous regardons un pareil cas, nous réalisons qu'il serait souhaitable de séparer les tâches confiées à **une seule personne** en plus d'instaurer des **contrôles internes** qui faciliteront la gestion de l'organisme. Alors, en plus d'assurer une bonne gestion du ministère que Dieu vous a confié, vous éloignez tous les doutes ou les tentations possibles entourant votre façon de gérer l'argent des donateurs. Vous reflétez la transparence même. Il est à

noter que ces contrôles n'ont pas pour but de mettre en doute les capacités et l'intégrité de la personne responsable, mais simplement de prendre conscience de l'ampleur des responsabilités que vous confiez à une seule personne. En soit, les séparations de tâches et les contrôles internes sont à la fois une protection pour votre organisme, vos membres et vos donateurs ainsi que pour cette personne responsable.

« Celui qui méprise un avis risque de le payer cher.

Celui qui respecte un ordre sera récompensé. »

Proverbes 13:13
(Bible français courant)

Voici quelques contrôles qui peuvent être implantés dans le quotidien de votre organisme:

1. Le décompte des dîmes et

des offrandes:

a) avoir 2 à 3 équipes de compteurs pour faire le décompte des dons;

b) avoir des compteurs dont le service, la discrétion et l'intégrité ont été éprouvés dans le passé;

c) veiller à ce que le dépôt à l'institution financière soit fait par au moins 2 compteurs, que ce soit au comptoir ou au dépôt de nuit;

d) veiller à ce que la personne responsable ne soit pas impliquée dans le décompte des dons et des dépôts. Elle ne devrait recevoir que le total du dépôt et les enveloppes de dons pour faire la tenue des livres comptables.

2. Les factures des fournisseurs doivent être initialisées par un administrateur autre que la personne responsable avant de procéder à l'émission des paiements.

3. Les chèques doivent comporter deux signatures. Les chèques ne doivent jamais être signés à l'avance. Seulement, une fois complétés au nom du fournisseur, les chèques peuvent alors être signés.

4. En cas d'urgences extrêmes seulement, vous pouvez

avoir quelques chèques signés avec une signature mais un suivi rigoureux doit être fait.

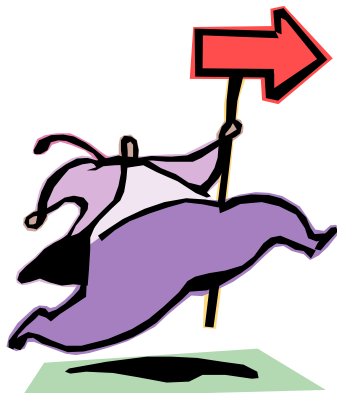
5. Si la personne qui fait la comptabilité de l'organisme en est aussi la trésorière, elle ne doit pas être autorisée à signer les chèques si vous respectez la séparation des tâches.

6. La personne qui prépare les reçus de dons ne doit pas être autorisée à les signer.

7. La préparation des budgets de l'année se prépare en équipe par les administrateurs. Ils doivent être comparés avec les résultats réels sur une base régulière au courant de l'année.

En responsabilisant vos bénévoles avec des contrôles internes simples et adéquats, vous pourrez mettre en œuvre la séparation des tâches vous évitant ainsi de mauvaises surprises. La vulnérabilité de votre organisme est, par le fait, même diminuée puisque rien n'est laissé au hasard. La transparence sécurise les membres, les administrateurs et les personnes en poste tout en faisant preuve d'une bonne gestion.

Dawn Buccino, CGA



Nouvelle ligne directrice à suivre . . .

Le 20 décembre dernier, l'Agence des douanes et du revenu du Canada a émis plus de 500 pages d'amendements techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu. Les modifications

incluent un nouveau format de dons qui facilitera l'émission de reçus de dons incluant une partie de la valeur d'un bien. Votre organisme devrait considérer ces modifications avant d'imprimer des

nouveaux reçus pour dons.

Veillez consulter les *Nouvelles Techniques N° 26* au www.ccra-adrc.gc.ca pour plus d'informations.

Loin des yeux, loin du cœur . . . est-ce encore d'actualité ?

En 2003, est-ce possible de rejoindre trois continents en un clin d'œil? Imaginons ... un missionnaire est parti en Afrique, sa famille vit en Amérique et vous résidez au Canada! D'un bout à l'autre de la planète, comment peut-on surpasser les problèmes de télécommunication, les délais postaux et le décalage horaire afin d'être constamment en communication? *L'Internet, quel outil extraordinaire!* La distance étant virtuelle, les barrières de temps et d'espace tombent puisque aussitôt téléchargée, l'information devient accessible à tous.

De nos jours, tous les missionnaires devraient avoir un site Internet, celui-ci pouvant agir comme le journal de bord d'un capitaine. Le missionnaire peut, par le biais de son site, avoir un calendrier public et privé. Le **calendrier public** permet au missionnaire d'afficher les lieux où il se trouvera, les conférences qu'il organisera et les événements auxquels il prendra part afin que tous puissent en prendre connaissance. Le **calendrier privé**, quant à lui, agit comme agenda personnel rappelant au missionnaire les événements à ne pas manquer, les responsabilités et les obligations qu'il doit respecter. Grâce à un accès contrôlé, le missionnaire peut décider si l'événement est d'intérêt public ou privé. La modification des événements se fait simplement à l'aide d'outils de gestion, directement en ligne sur le serveur, comme FrontPage, Dreamweaver ou autres éditeurs en langage HTML. Vu l'importance d'avoir accès à des don-

nées récentes, le missionnaire peut confier la responsabilité de la mise à jour du site Internet à son représentant qui, lui, peut même être dans un autre pays.

« Informez-vous auprès du CQOC quant aux tarifs préférentiels sur logiciels et équipements pour les OSBL ! »

En plus de nous exposer son calendrier, le missionnaire peut partager les bénédictions de Dieu par l'entremise d'une « lettre de nouvelles » facilement accessible à ses supporteurs. Il peut créer pour ces derniers une banque de fichiers photos, vidéos et sons. Cela permet d'en apprendre davantage sur le pays, les coutumes et les particularités, tout en étant devant notre ordinateur. De plus, à travers la communication par courriel, nous pouvons constamment interagir avec le missionnaire. Le site Internet est sans contredit un outil qui va plus loin qu'une lettre ou qu'un coup de téléphone et ce, à très peu de frais.

L'accessibilité au soutien financier est une autre facette que le site Internet offre aux missionnaires. Il est possible de mettre en place un mode de paiement, de don et de transfert de fonds. Le missionnaire peut également créer une boutique virtuelle où il annoncera livres, cassettes, enseignements, exhortations, témoignages, vidéos, abonnements et exportations d'articles locaux. Par une simple visite Internet, nous pouvons acheter des articles, offrir notre soutien financier et même, réserver notre participation aux conférences, activités ou camps. Bref, la date de retour de notre missionnaire, les lieux où il donnera des conférences, le résumé des activités à venir peuvent être publiés. Ainsi personne ne pourra dire qu'il a manqué quoi que ce soit sous prétexte qu'il ne savait pas!

Pour bénéficier de tous ces avantages, l'ordinateur portable est l'outil de base idéal pour un missionnaire. Il est facile à transporter en plus d'être compatible avec les sources d'énergie suivantes: les piles, le courant alternatif ou solaire. Une caméra vidéo peut être attachée à ce portable ou liée par « bus sériel universel » pour transmettre les images par courriel ou directement sur le serveur dans le site Internet. Il est également possible d'établir des connexions en direct si l'accès Internet à haute vitesse est offert, sinon, ce sera en différé. Le coût d'un portable est plus abordable de nos jours car nous devons estimer environ 1 500 \$ pour

celui-ci ainsi que 1 000 \$ et plus pour l'équiper. Quant au prix moyen d'une caméra, normalement il se situe entre 500 \$ et 5 000 \$ réalisant que la plus coûteuse est aussi la plus complexe; nous pouvons aussi trouver à moins de 100 \$ une caméra Web qui peut transmettre des images de basse résolution qui sont acceptables. Il est donc très important de bien évaluer ses besoins avant de faire l'achat de l'équipement.

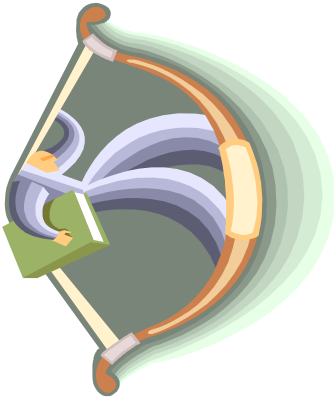
« Les limites de l'espace . . . de plus en plus loin »



Réalisant l'efficacité et la facilité de mettre en place un site Internet, pourquoi ne pas décider de soutenir votre missionnaire en lui offrant un lien avec vous et avec le reste du monde ?

Michel Déziel
Conception Multimédia
Interactif (sites Internet)

Une réforme qui prend forme . . . sur la scène gouvernementale !



Vous connaissez les responsables des organismes de bienfaisance ? Et oui, c'est bien l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) !

Mais quelle est leur mission au juste! La mission de l'ADRC consiste à promouvoir l'observation des lois et des règlements dans les domaines de la fiscalité, du commerce et des opérations frontalières contribuant ainsi au bien-être social et économique des Canadiens.

De son nombre initial de 35 000, à l'heure actuelle, quelque 80 000 organismes de bienfaisance sont enregistrés. Le processus d'enregistrement a été établi en 1967, ce qui fait à peine 35 ans. C'est l'ADRC qui décide d'admettre ou de refuser les demandes d'enregistrement des organismes en se fondant sur la *Loi de l'impôt sur le revenu* et sur les principes de la *common law*. Ce sont eux qui examinent les demandes, traitent les déclarations de renseignements annuelles et fournissent de l'information sur les organismes de bienfaisance aux Canadiens.

En 2002, l'ADRC a reçu 3 017 nouvelles demandes d'enregistrement dont 2

281 ont été acceptées, 540 demandes de réenregistrement, et révoqué l'enregistrement de 800 organismes à leur demande. Ils se chargent aussi des questions d'interprétation et d'orientation en s'appuyant sur la *common law*. Ils sont responsables des vérifications des organismes de bienfaisance enregistrés pour s'assurer que les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sont observées.

Dans le passé, un grand nombre des échanges entre l'ADRC et les organismes ont été lents et bureaucratiques. C'est pourquoi ils sont perçus comme étant inefficaces et inutilement compliqués. **Mais, il y a de l'espoir . . .** Au cours de la dernière année, l'ADRC a interrogé les Canadiens sur leur réglementation des organismes de bienfaisance et a reçu des commentaires concernant leurs points forts et leurs points faibles. À l'aide de groupes de discussion, d'entrevues, d'un sondage auprès du public et de discussions avec des organismes de bienfaisance, des associations et des groupes professionnels, ils ont pu repérer les domaines à améliorer.

Bonnes nouvelles !

Ces améliorations seront apportées grâce à l'innovation, à une utilisation accrue de la technologie et à une nouvelle vision de la façon dont ils peuvent mieux servir les Canadiens. L'initiative "**Orientations futures**" a été lancée en avril 2001. Elle a pour objectif de les aider à déterminer les éléments essentiels devant être mis en

œuvre pour leur permettre d'obtenir de bons résultats dans l'avenir, de dresser le bilan de leurs relations avec leurs principaux groupes de clients et de s'assurer que leurs programmes et leurs services sont efficaces. Au moyen de l'initiative "**Orientations futures**", l'ADRC a délibérément choisi d'examiner leurs services et leurs activités du point de vue de leurs clients. À cette fin, ils ont concentré leurs efforts sur des groupes de clients plutôt que sur leurs fonctions traditionnelles, tels que la vérification, les douanes et le recouvrement des recettes

Ils ont déjà commencé à améliorer le service. Par exemple, ils ont considérablement modifié leurs activités, ce qui a entraîné une réduction du délai de traitement des demandes. Grâce à un système téléphonique à deux paliers, ils peuvent maintenant fournir une réponse immédiate aux questions simples de leurs clients et leurs employés expérimentés peuvent retourner tous les appels concernant des questions complexes dans un très court délai. La déclaration de renseignements révisée (T3010), qui est passée de 13 à 4 pages, en est un bel exemple. Cette déclaration est maintenant disponible depuis janvier 2003.

D'ici 2005, les organismes de bienfaisance pourront faire affaire avec l'ADRC par voie électronique dans tous les aspects qui les concernent. Les améliorations apportées au site Web comprennent la création d'un

portail personnalisé auquel les organismes pourront accéder pour tous leurs échanges avec eux: qu'il s'agisse de questions liées à la TPS, à la paie ou aux sommes qu'ils doivent affecter directement à leurs activités de bienfaisance chaque année selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Par voie électronique, l'organisme pourra produire une déclaration de renseignements, soumettre une demande d'enregistrement en ligne, demander de l'information par courriel, accéder aux déclarations de renseignements publiques de tous les organismes de bienfaisance sur leur site Web, consulter la politique et les bulletins d'interprétation sur lesquels l'ADRC fonde leurs décisions, ainsi que d'autres renseignements utiles concernant tout autre aspect de leurs fonctions.

**Orientations
futures de
l'ADRC . . .**

**. . . une nouvelle
façon de vous
servir !!!**

Comment les rejoindre? Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur la façon dont les "**Orientations futures**" touchent le programme des organismes de bienfaisance de L'ADRC, en

Suite page suivante

Une réforme qui prend forme . . . sur la scène gouvernementale ? (suite)

visitant leur site Web à: www.adrc.gc.ca/bienfaisance
Ils sont intéressés de savoir ce que vous pensez de leur vision et de leurs orientations futures afin de comprendre ce qu'elles signifient pour vous. **Vous avez des craintes à communiquer avec eux?** Il ne faut surtout pas car ils sollicitent davantage votre point de vue et vous invitent à partager vos suggestions, vos observations ou vos commentaires en leur envoyant un courriel à

NAT-OrientationFutures.NAT-FutureDirections@ccra-adrc.gc.ca

Félicitons Monsieur McCloskey, sous-commissaire de la Direction générale de la politique et de la législation, qui a été désigné pour être le maître d'œuvre de l'ADRC dans cet ambitieux programme. Il a la responsabilité globale du succès de la mise en œuvre de cette nouvelle façon de faire. Dans les prochains mois, l'équipe du CQOC a l'intention de rencontrer plusieurs personnes à l'ADRC afin de tisser des liens solides avec eux. Lors de nos dernières consultations téléphoniques, nous avons expérimenté une

collaboration positive de leur part, et ceci nous aidera à encore mieux vous servir.

À noter: possible-ment notre première suggestion serait de raccourcir leur adresse de courriel!!! Enfin, que cela ne vous décourage pas de communiquer avec eux! Bonne visite sur leur site.

Michèle Marcoux
Coordonnatrice du CQOC

Référence :
Dépliant RC4313 de l'Agence des
douanes et du revenu du Canada

« L'ADRC,
sensible à vos
besoins . . .
travaillons
ensemble ! »

Du nouveau à surveiller . . .

CARTE DE MEMBRE: Dès cet automne, le CQOC fera le lancement de sa nouvelle « *carte membre affilié* » qui offrira plusieurs privilèges à ses membres. En voici un avant-goût: accès à des achats de groupe (fournitures de bureau), hébergement pour un site Internet à peu de frais, rabais sur cours de formation, abonnement au bulletin info et plus encore . . .

LIVRE DES MINUTES: Ayant réalisé le grand besoin des ministères en terme de connaissances vis-à-vis les obligations de la Loi pour la tenue d'un livre des minutes (livre de la corporation), le CQOC travaille à la création d'une disquette qui sera un outil précieux pour vous. Il s'agira d'un beau cadeau à offrir au secrétaire de votre ministère puisque, avec cette disquette, le temps consacré à la préparation de résolutions sera considérablement diminué.

CARTE DE MEMBRE . . .



LIVRE DES MINUTES . . .

Un abonnement intéressant et payant

De
l'information
à la
formation !

Le **Bulletin Info du CQOC** se veut un outil d'information et de formation pour les organismes chrétiens sans but lucratif. En tant qu'église ou organisme, vous y trouverez des articles pertinents, ainsi que plusieurs conseils qui vous aideront à mieux répondre aux exigences bureaucratiques et gouverne-

mentales auxquelles vous devez faire face.

L'équipe du CQOC désire participer à votre formation et ainsi alléger les tâches qui prennent trop de votre temps, afin de vous consacrer entièrement à votre ministère en toute tranquillité d'esprit.

Appelez-nous dès
maintenant !

450-778-7177

L'ABONNEMENT ANNUEL
PEUT AUSSI SE FAIRE EN
LIGNE SUR NOTRE SITE

www.cqoc.org

Saviez-vous que . . .

?????



• **Saviez-vous** qu'il existe un programme d'appui à la traduction (**PAIT**) pour les OSBL auprès du gouvernement fédéral? Il a pour objectif d'aider les organismes canadiens à but non lucratif qui désirent avoir recours à des services de traduction. À noter que les demandes sont recevables tout au long de l'année financière. Cependant, toute demande de financement doit être reçue douze semaines (3 mois) avant la date prévue du début de l'activité ou du projet de traduction. Pour de plus amples renseignements, faites la demande du **Guide de demande d'aide financière** à l'adresse suivante :

Programme d'appui à l'interprétation et à la traduction (PAIT)

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Ministère du Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Hull (Québec) K1A 0M5

Téléphone : (819) 994-5696
Télécopieur : (819) 953-6580

Par internet: www.canadianheritage.gc.ca

• **Saviez-vous** que si votre église a payé la taxe de 9% sur ses primes d'assurance bâtiment, elle peut la récupérer?

Selon le *Ministère du Revenu du Québec*, l'église doit communiquer avec sa compagnie d'assurance afin d'obtenir leur remboursement. L'article de Loi qui est en lien dans ce cas-ci est extrait des *Taxes à la consommation, chapitre IV -Exemption- Article 520-11*. Il est à noter que c'est la responsabilité de l'assureur de faire les démarches auprès du Ministère puisqu'il vous a perçu cette taxe par erreur. Pour de plus amples informations, communiquez avec:

Ministère du Revenu du Québec

Complexe Desjardins
Section D207 PR,
C.P. 4000, succursale Desjardins,
Montréal (Québec) H5B 1A5

Téléphone : 1-866-237-8312

www.revenu.gouv.gc.ca

Dépôt légal—Bibliothèque nationale du Québec et du Canada, 2003

Nos services

Le **CQOC** regroupe des « **chrétiens professionnels engagés** » oeuvrant dans une vaste gamme de services. Ils sont spécialisés dans le fonctionnement des organismes de bienfaisance. Parmi eux, nous retrouvons les personnes ressources suivantes:

Expert-comptable
Notaire
Avocat
Expert en assurance :
générale, collective, vie
Conseiller sur la fiscalité d'organismes de bienfaisance
Conseiller financier
Conseiller en informatique
Conseiller en immobilier
Consultant en dons planifiés, dons majeurs et campagnes de souscription
Teneur de livres

Informez-vous concernant notre

« **Certificat de conformité** »

« **L'organisme qui aide les organismes !** »

Conseil québécois des organismes chrétiens

5425, boulevard Laurier O, suite 101,
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 3V6
Téléphone : 450-778-7177
Télécopie : 450-778-2777
Courriel: info@cqoc.org



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !
WWW.CQOC.ORG

BULLETIN INFO

ABONNEMENT ANNUEL - 24 \$

Abonnez-vous à partir de notre site web !